



Déposé le : 26 avril 2010

No : CAPER-N-015

Secrétaire : [Signature]

Note

DESTINATAIRES : Bénéficiaires de CAAF

DATE : Le 24 mars 2010

OBJET : Niveau de réalisation de la stratégie attendue
pour 2010-2011

Étant donné la difficulté éprouvée par l'industrie forestière depuis quelques années et principalement suite à la situation économique qui s'est dégradée depuis octobre 2008, plusieurs bénéficiaires ont manifesté l'intention de réduire les dépenses dans les activités de planification et d'opération forestière de manière à utiliser le moins possible leurs fonds disponibles. Ceci se traduit concrètement par une possible diminution en 2010-2011 du niveau de réalisation des travaux non commerciaux de la stratégie d'aménagement du plan général. En regard de ce qui précède, la direction régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de l'Abitibi-Témiscamingue a jugé bon de vous informer de la position du Ministère à ce sujet.

➤ Les bénéficiaires de CAAF ont approuvé la programmation quinquennale des plants de reboisement et ces plants seraient disponibles dès ce printemps. Le Ministère vous demande d'inscrire la totalité des superficies prévues en reboisement à votre planification annuelle au PAIF (prescriptions incluses) et que les plants commandés soient livrés et reboisés.

➤ Pour les autres travaux non commerciaux, le Ministère permet, pour les raisons exceptionnelles que nous connaissons, que le niveau de réalisation des travaux prévus à la stratégie soit proportionnel au niveau de la récolte de bois pour la saison 2010-2011.

➤ Un balancement serait nécessaire au cours des 2 dernières années de la planification quinquennale pour s'assurer de la réalisation de la stratégie sylvicole du PGAF.

Ainsi, le Ministère s'attend à ce que le bénéficiaire qui prévoit couper la totalité de ses attributions en 2010-2011, réalise la totalité de sa stratégie sylvicole. Pour le bénéficiaire qui prévoit couper 50 % de ses volumes attribués, le Ministère s'attend à ce que les reboisements soient totalement réalisés et que les autres travaux non commerciaux soient minimalement réalisés à 50 %.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le directeur régional,

Imed Bouzid, ing. f.

IB/ng

c.c. Chefs d'unité